

# Guide à l'attention des directeurs d'école et de leurs équipes

Continuité pédagogique 1<sup>er</sup> degré

Mars 2020



**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**



## Contexte

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19, si les élèves ne doivent pas se rendre à l'école, un dispositif de continuité pédagogique est mis en place, avec une procédure d'accompagnement académique qui s'inscrit dans le cadre des mesures nationales.

Il permet aux élèves de maintenir **un contact régulier avec leur professeur et leurs camarades, d'entretenir les connaissances déjà acquises, d'acquérir de nouveaux savoirs.**

Deux situations sont à envisager :

- 1) des élèves sont éloignés de l'école et confinés à domicile ; l'école prend en charge la continuité de leur scolarité,
  - 2) une école est fermée. Dès la décision de fermeture d'une école, les directeurs devront pouvoir être joints, soit par messagerie électronique, soit par téléphone, au moins durant les horaires habituels d'ouverture de l'école, par les enseignants et autres personnels de l'école, par les autorités académiques, les services municipaux et les parents d'afin de répondre rapidement à toutes les questions liées à l'organisation du travail des élèves. Les ENT et les sites d'écoles, quand ils existent, doivent être actualisés en fonction de l'évolution de la situation, que vous trouverez renseignée sur le site ministériel et donner les informations utiles aux personnels et aux usagers.
- Ainsi, pour les équipes pédagogiques animées par le directeur d'école, avec l'appui de l'équipe de circonscription, il s'agit de **préparer les questions de mise en œuvre de la continuité des enseignements, questions techniques et pédagogiques.**

- **En cas de fermeture de l'école, un service de continuité pédagogique est assuré par l'école.**

- L'EN de circonscription et son équipe sont vos interlocuteurs pour vous conseiller.
- L'enseignant référent aux usages du numérique ou le conseiller pédagogique est la personne ressource pour vous accompagner dans la mise en œuvre de solutions adaptées sur le plan technique (voir les contacts à la fin de ce document)
- L'équipe pédagogique met à disposition des ressources pédagogiques et des documents de travail pour les élèves et se prépare pour être en mesure d'échanger, d'interagir avec les élèves, d'être en relation avec les familles.

Rendre possible l'accès aux apprentissages, aux activités de la classe, maintenir le lien pédagogique, c'est :

- **Développer divers modes de communication possibles.**

**La continuité pédagogique doit permettre de poursuivre les apprentissages engagés** tout en maintenant un contact régulier de l'élève avec ses professeurs et ses camarades.

Dans le cas d'un éloignement temporaire pour un ou quelques élèves, ou pour l'ensemble des élèves, l'équipe enseignante peut assurer la continuité pédagogique avec les trois modes de communication suivants :

- ✓ L'ENT si l'école en dispose ;
- ✓ La messagerie électronique (il est rappelé aux enseignants d'utiliser leur messagerie professionnelle ou la messagerie de l'école) ;
- ✓ La voie postale ou le dépôt dans un lieu précis à définir selon le contexte local.

**ATTENTION : ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD.**

- **Informers les parents d'élèves des procédures choisies.**

L'équipe pédagogique de l'école communique sur les modalités choisies pour la continuité pédagogique et les éléments nécessaires (identifiants, URL....).

- **Aider parents et élèves à gérer le temps et à planifier les activités quotidiennes.**
  - **L'équipe d'enseignants fournit des préconisations** aux parents, par messagerie sur l'organisation de la journée, de la semaine. Des emplois du temps à respecter (adaptations en fonction des cycles) peuvent être proposés pour aider les élèves à la maison à séquencer leur journée.
  - L'enseignant et le directeur veillent à disposer des adresses e-mails des familles pour communiquer, pour transmettre des documents s'ils ne sont pas déposés sur un ENT.
  - **Les enseignants et les familles sont particulièrement attentifs au respect du temps d'utilisation des écrans.**
- **Choisir des activités adaptées à la situation exceptionnelle tout en conservant un lien pédagogique fort et en suivant les progrès.**

Les enseignants veillent à privilégier, en fonction de la situation, des séances d'entraînement pour les plus jeunes élèves.

Les activités peuvent être diversifiées en fonction des choix de l'équipe pédagogique :

- Des ressources élaborées par l'enseignant et déposées dans un local négocié avec la mairie pour être récupérées par les familles ou remises à la famille sous forme de kit pédagogique avec un document explicatif pour planifier le travail à la maison.
- Des ressources élaborées par l'enseignant et envoyées par courrier électronique ou déposées sur un ENT
- **Les parcours « clé en main » du CNED**
- **Les ressources de Canopé** sur leur page « **Covid-19 : Réseau Canopé facilite la continuité pédagogique** » : films d'animation sur les fondamentaux, websérie EDD,

films d'animation pour enfants... sur : <https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/covid-19-reseau-canope-facilite-la-continuite-pedagogique.html>

- **La poursuite de l'évaluation et du suivi des progrès des élèves** : l'organisation d'un enseignement à distance suppose également de maintenir le suivi du travail des élèves. Différentes formes d'évaluation de type formatif peuvent être mises en œuvre.

- **Utiliser directement la plateforme du CNED.**

Les enseignants et les élèves peuvent se créer un compte à l'adresse suivante : <https://ecole.cned.fr/>

**Les parcours « clé en main » du CNED proposent des contenus de la GS au CM2. Ils se composent :**

- d'un cahier de bord pour planifier le travail sur 4 semaines répartis sur 4 cahiers distincts. Chaque cahier aborde tous les domaines d'enseignement au programme. Le cahier de bord se compose ensuite de 4 cahiers, chaque cahier se compose d'environ 30 pages d'activités par semaine, structuré en 8 ateliers avec 1 atelier par demi-journée et qui organise le travail de l'élève sur la journée, propose des renvois vers un recueil de documents, des entraînements en ligne, et des livres numériques.
- d'un recueil de documents (textes, poèmes, leçons, documents iconographiques....) pour appuyer les activités à réaliser ;
- de livres numériques pour chaque domaine d'enseignement (exemple des textes lus à haute voix en CP, des consignes orales pour résoudre des problèmes mathématiques....) ;
- d'activités numériques en ligne avec autocorrection.

- **Utiliser la fonctionnalité de classe virtuelle du CNED.**

L'outil de classe virtuelle est disponible sur la même plateforme : <https://ecole.cned.fr/>

Un usage raisonné de la classe virtuelle peut être proposé par l'enseignant : par exemple, prévoir une durée de 15/20 min avec deux ou trois rendez-vous quotidien à des horaires transmis par l'enseignant, à adapter en fonction de l'âge des enfants et des accompagnements des familles.

**Pour les équipes pédagogiques, assurer la continuité pédagogique, c'est :**

### **Être accompagné et soutenu pour les usages numériques et les ressources pédagogiques**

- Les équipes académiques, des départements et de circonscription **sont mobilisées pour accompagner les enseignants et soutenir l'offre pédagogique** par mise à disposition de ressources, mutualisées.

**Pour les élèves qui n'ont pas de connexion internet et/ou d'ordinateurs**

L'identification d'élèves n'ayant pas accès à Internet implique de proposer une mode d'échange adapté (en fonction du contexte local : collectivité...).

L'enseignant prépare des ressources pédagogiques pour les élèves. Différents exemples possibles, non exhaustifs :

- En accord avec la mairie, désigner un lieu de dépôt et de retrait d'activités pour les familles. Une fréquence des dépôts et des retraits des ressources est établie par l'équipe pédagogique en lien avec les familles (par téléphone, SMS...). Les familles peuvent ainsi récupérer les travaux corrigés et déposer les travaux réalisés par leur enfant, tout en récupérant les nouvelles activités. Des échanges téléphoniques avec les familles peuvent être privilégiés.
- Préparer un kit pédagogique\* avec des activités à réaliser sur une semaine et un programme de travail à suivre au quotidien, que les familles viennent récupérer à l'école ou dans un autre lieu défini au préalable. Echange téléphonique chaque jour pour faire le point et réguler avec les parents qui le souhaitent et avec les parents d'élèves les plus fragiles.
- Pour les familles n'ayant pas de moyens de locomotion, un envoi postal pourra être privilégié, en partenariat avec la municipalité.

L'équipe de circonscription est un appui des équipes pédagogiques pour adapter la meilleure solution.

\*le kit pédagogique s'appuiera principalement sur un plan de travail établi à partir des manuels et fichiers utilisés en classe et évitera le recours à des photocopies en nombre.

## Contacts

	Circonscription	IEN de circonscription	Enseignants référents aux usages du numérique	Conseillers pédagogiques
<b>19 - CORREZE</b>	BRIVE RURAL 2 rue Dumyrat 19100 BRIVE	Valérie NOGUE 06 27 33 48 72 05 87 01 20 84	Elisabeth LABARRE 05 87 01 20 87	Olivia VILLETTELLE 05 87 01 20 85 Valérie VIGNE 05 87 01 20 86 Célia SOARES 05 87 01 20 35
	BRIVE URBAIN 2 rue Dumyrat 19100 BRIVE	Sylvie MARCEAU 06 27 33 48 37 05 87 01 20 84	Isabelle JUGY 05 87 01 20 93	Dominique CONTRERAS 05 87 01 20 90 Corinne FALGUIERES 05 87 01 20 91 Ludovic PEREIRA 05 87 01 20 92 Anne CONSTANTLY 05 87 01 20 84
	TULLE DORDOGNE Cité Administrative Jean Montalat BP 314 19011 TULLE CEDEX	Eric SAUVEZIE 06 21 03 11 73 05 87 01 20 51	Laura MOULIN 05 87 01 20 48	Sandrine PEYRONIE 05 87 01 20 53 Gabriel MURZIN 87 01 20 52 Stéphane CLOS 05 87 01 20 43
	TULLE VÈZÈRE - ASH Cité Administrative Jean Montalat BP 314 19011 TULLE CEDEX	Catherine LAVERGNE 06 07 04 09 55 05 87 01 20 51	Laura MOULIN 05 87 01 20 48	Véronique CLARE 05 87 01 20 58 Geneviève BARAND- LISSAJOUX 05 87 01 20 46
	USSEL HAUTE- CORRÈZE École Jean Jaurès 44 bd du Dr Goudounèche 19200 USSEL	Joël BELY 06 27 33 49 05 05 87 01 20 97	Jérémi BEYNE 05 87 01 20 95	Olivier BARRAUD 05 87 01 21 00 Céline COUPELON 05 87 01 20 98 Marie-Claude MOUTY 05 87 01 20 99

	Circonscription	IEN de circonscription	Enseignant référent aux usages du numérique	Conseillers pédagogiques
<b>23 - CREUSE</b>	AUBUSSON	Catherine GUARRIGUE-SACHER 06 27 33 49 16 05 87 86 61 51	Johann BONILLA DE LA PLATA  05 87 86 61 55	Dominique BODEVIN 05 87 86 61 51 Benjamin LAVAL 05 87 86 61 54 Thérèse MACHADO 05 87 86 61 53
	GUERET 1	Virginie LEFEBVRE 06 27 33 49 37 05 87 86 61 34		Céline BERNON 05 87 86 61 30 Pierre JOLIVET 05 87 86 61 31 Nathalie PINGNELAIN 05 87 86 61 37
	GUERET 2 - ASH	Yamina YESSAD-BLOT 06 27 33 49 60 05 87 86 61 34		Pascale BERGER 05 87 86 61 40 Sandra MARZAUD 05 87 86 61 47

	Circonscription	IEN de circonscription	Enseignants référents aux usages du numérique	Conseillère pédagogique Départementale numérique	Conseillers pédagogiques
<b>87 – HAUTE-VIENNE</b>	HV1	François MUSSON 06 27 33 47 48	Manon HURE Manon- seve.hure@ac- limoges.fr	Claire GINER	Nathalie GARCIA Murielle PERCHET Alice WOLF <b>05 55 11 41 95</b>
	HV2	Isabelle BONNET 06 27 33 47 70	Antoine COLOMBIER		Cindy COIGNOUX Joëlle GORGEON Nils STAUB <b>05 55 11 41 93</b>
	HV3	Isabelle DEBURGHGRAEVE 06 86 41 10 02	Antoine Colombier Jean-Christophe MARQUET		Chrystèle LENIAUD Sabine LUCAS-PIEL Paul LEFEBVRE <b>05 55 11 41 93</b>
	HV4	François-Xavier DETEVE 06 27 33 47 82	Antoine Colombier		Marie MIRANDA Belinda BAYLET Karine MARIAUD <b>05 55 11 41 95</b>
	HV5	Cindie SEGUIGNES 06 27 33 47 88	Camille VALDANT Camille.valdant1 @ac-limoges.fr		Corinne TEILLET Manuella LECLERC Maryline AULONG <b>05 55 11 41 95</b>
	HV6	Olivier REY MBAUT 06 27 33 47 99	Jean-Christophe MARQUET		Corinne TEULE Florence JOUHANET Jean-Baptiste BILLARD <b>05 55 11 41 93</b>
	ASH / Privé	Patrice ROUSSEAU 06 27 33 48 29	Jean-Christophe BANQUEY		Thierry MATHIEU <b>05 55 11 42 60</b>